

Le « .tel » : une solution clés en main pour assurer la présence des PME sur Internet

L'extension « .tel », qui vient de rejoindre les nombreuses extensions existantes pour les noms de domaine, présente une singularité qui doit attirer l'attention des entreprises et tout particulièrement des PME.

Traditionnellement, les extensions sont représentatives du périmètre géographique (« .eu », « .fr ») ou du domaine d'activité (« .travel ») du titulaire du nom de domaine. Le « .tel » se distingue des autres extensions par sa vocation : fournir des informations sur l'entreprise (coordonnées, liens hypertextes, plans, itinéraires...) à la manière d'un annuaire mondial aux fonctions étendues. C'est la société anglaise Telnic, qui s'est vue confier par l'Icann (Internet corporation for assigned names and numbers) le soin de commercialiser l'extension.

Le nom de domaine en « .tel », un annuaire amélioré...

Le « .tel » permet aux PME de bénéficier d'une solution « clés en mains ». En effet, un nom de domaine en « .tel » ne renvoie pas à un site Internet que doit développer le titulaire, mais à un espace dédié situé directement sur le DNS (Système de noms de domaine). La structure des informations accessibles à partir du nom de domaine étant pré-établie, le titulaire du nom de domaine n'a plus qu'à compléter la page correspondant à son nom de domaine. Le « .tel » permet donc d'assurer la présence sur Internet d'une entreprise qui ne souhaite pas pour autant créer et gérer au quotidien un site Internet.

Le « .tel » comprend de nombreuses autres fonctions : la gestion d'accès différenciés selon le profil des internautes (le grand public aura accès aux coordonnées du standard alors que les partenaires de l'entreprise pourront obtenir des lignes directes), une possibilité de recourir à la messagerie instantanée, etc.

Seule l'exploitation effective de l'extension permettra de vérifier les autres avantages du « .tel » également invoqués, notamment en termes de visibilité sur Internet. Ainsi, Telnic affirme que le stockage des informations directement sur le DNS est un facteur déterminant. Il devrait faciliter la consultation des informations sur Internet à partir de téléphones mobiles ou d'appareils de type Smartphone, pratique de plus en plus fréquente. Par ailleurs, il permettrait d'améliorer le référencement de ces noms de domaine, le titulaire ayant la possibilité d'ajouter à son espace dédié des mots-clés pour affiner son référencement.

... dont l'enregistrement doit être rapidement décidé

La période pendant laquelle les enregistrements de noms de domaine sous cette extension sont réservés aux titulaires de marque (« sunrise ») étant terminée, toute entreprise peut désormais choisir, sous réserve de disponibilité, d'enregistrer un nom de domaine « .tel ». Celui-ci correspond soit à une dénomination permettant d'identifier l'entreprise ou ses produits et services (dénomination sociale, nom commercial, marque ou sa dénomination sociale), soit à une dénomination générique représentative de son domaine d'activité.

La première option permet de prévenir toute appropriation des signes distinctifs de l'entreprise par des tiers, tandis que la seconde présente un atout indéniable en termes de communication.

Jusqu'au 23 mars 2009, les noms de domaine « .tel » peuvent être enregistrés par tous, dans une phase d'enregistrement prioritaire (enregistrement du nom de domaine pour trois ans minimum). Après cette date, l'extension sera complètement ouverte.

L'opportunité d'enregistrer un nom de domaine en « .tel » doit être sérieusement considérée, compte tenu d'une part, de la nécessité d'assurer à la fois une visibilité sur Internet et la défense de ses signes distinctifs et, d'autre part, du caractère limité du coût lié à l'exploitation d'un nom de domaine « .tel ». Compte tenu des délais indiqués, il convient de ne pas tarder !

Claudine Salomon, avocat, directeur du département Marques & Noms de domaine
Annabelle Sébille, avocat, département Marques & Noms de domaine
Cabinet Alain Bensoussan

www.alain-bensoussan.com

(Février 2009)